



Agrégation/Institution

Le concept unificateur le plus visible au sein de la Société est l'Agrégation des Conférences et l'Institution des Conseils, déclarées par le Conseil Général International (CGI). Le Conseil Général International préserve ainsi parmi toutes les conférences le caractère unique des valeurs, affections et pratiques chères au bienheureux Frédéric Ozanam, lui-même inspiré de saint Vincent de Paul.

Une fois que son premier comité exécutif est formé et que la période d'essai d'un an est complétée de façon satisfaisante, une nouvelle conférence peut soumettre une Demande d'agrégation, par l'entremise des conseils intermédiaires. Le président du Conseil national doit revoir toutes les demandes et les transmettre au Conseil Général International une fois approuvées.

Pour plus d'information, veuillez vous référer aux sections suivantes dans le livre de la Règle et status de la SSVP du Canada:

2.2.3 Agrégation d'une conférence;

2.3.4 Institution d'un conseil particulier;

2.4.4 Institution d'un conseil central.

To view/download:

9.1 - [Formulaire de demande d'agrégation](#)

9.1B - [Formulaire de demande d'agrégation - Notice explicative](#)

9.2 - [Formulaire de demande d'institution](#)